

N° de résolution ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 11 JANVIER 2022, 19h58

Visioconférence Zoom

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

### FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

### 11.01.22.001

### RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2022 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Francine Fournier - Mairesse, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Michel Lindsay—siège #3, Conseiller Michel Breton — siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau — siège #5 Conseiller Lucien Beaudry Siège #6, Directrice générale Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement en début de séance

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**ATTENDU QUE** les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 1628-2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 janvier 2021;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 2020-029 du 26 avril 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence Zoom. ADOPTÉE

### 11.01.22.002

### LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points

- Trottoir;
- Poteau électrique

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

### **ADOPTÉE**

### 11.01.22.003

# LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

### 11.01.22.004

# LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soit accepté tel que présenté.

### ADOPTÉE



N° de résolution ou annotation

### COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 110 429.85 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

### ADOPTÉE

# PÉRIODE DE QUESTION 1

### **CORRESPONDANCES**

- CISSS-CA
- FQM

11.01.22.006

**RÉSOLUTION ADVENANT 2 – POLITIQUE SALARIALE 2019 SSI HAUTE-BEAUCE ATTENDU** les demandes déposées par le Directeur du service incendie concernant la politique salariale :

- Prévoir un officier commandant et 2 opérateurs de pompe (1 par caserne) lors de certains congés du temps de fêtes (24,25,31 décembre et 1er janvier) ;
- Augmenter l'incitatif à la réussite pour la section 4 du brevet de pompier 1. Le nombre d'heures de ce cours inscrit à la politique (6) est inférieur à la réalité (25h-30h) ; ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie :
- Rémunérer 3h par jour de garde pour les 3 pompiers désignés par le directeur incendie :
- Augmenter l'incitatif à la réussite pour la section 4 du brevet de pompier 1 à 240 \$; ATTENDU QUE le nombre d'heures inscrit à certaines formations dans le tableau "Incitatif à la réussite" est un estimé et qu'il est préférable de retirer cette information car elle ne reflète pas la réalité;

**ATTENDU** le document "Avenant # 2 Politique salarial 2019" déposée à la présente, apportant les modifications demandées ;

En conséquence, **Il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter "l'Avenant # 2 de la Politique salariale 2019" tel que déposé à la présente.

**ADOPTÉE** 

11.01.22.007

# RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL « DEEP FREEZE » AUPRÈS DE LA FIRME SOLUTIONS GA

ATTENDU QUE l'achat du logiciel « Deep Freeze » pour une durée de 3 ans, est échu ; ATTENDU la proposition reçue le 29 décembre 2021 par la firme Solutions GA au montant de 139.98 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** c'est un logiciel qui remet les postes informatiques, de la salle informatique municipale, à l'état initial si les utilisateurs installent des logiciels ou applications tierces ;

ATTENDU QU'IL y a deux (2) ordinateurs dans la salle informatique municipale; Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte le renouvellement d'une durée de trois (3) ans, du logiciel « Deep Freeze » pour les deux (2) ordinateurs de la salle informatique au montant de 139.98 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



N° de résolution ou annotation AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 222-2018-22 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉSIVÉ DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ; ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du projet de règlement 222-2018-22 et sa portée ;

**ATTENDU QUE** l'avis public doit être publié au plus tard le septième (7<sup>e</sup>) jour qui précède la tenue de cette séance ;

**ATTENDU QU'au** plus tard deux (2) jours avant la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par la mairesse Francine Fournier; Le conseiller Lise Garant donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022, le règlement 222-2018-22 Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es municipaux de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

- 1. Rapport de la Régie Michel Breton
- 2. Rapport des pompiers Marcel Élément
- 3. Rapport du Comité de l'église Jasmin Létourneau

### PÉRIODE DE QUESTION 2

### VARIA

- Trottoir;
- Poteau électrique

11.01.22.009

# LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 20h31.

Moi, FRANCINE FOURNIER, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier

Mairesse

Cathy Payeur Directrice générale Greffière-Trésorière